

Projet de délibération type - commande de prestations à la SPI

Le Conseil,

---

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu les circulaires du 13 juillet 2006 et 15 juillet 2008 relatives aux relations entre communes et intercommunales ;

Vu les statuts coordonnés de la Société coopérative intercommunale pure de services promotion initiatives en Province de Liège (en abrégé SPI)

Vu le règlement d'adhésion au secteur « Pouvoirs locaux et personnes de droit public » de la SPI adopté par le Conseil d'Administration de la SPI le 10 mai 2016 et modifié le 15 décembre 2020 ;

Considérant que la SPI est devenue intercommunale pure au 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;

Considérant que les conditions relatives au contrôle analogue définies par la jurisprudence pertinente de la Cour de Justice de l'Union Européenne et les circulaires ministérielles wallonnes sont réunies ;

Considérant que les relations avec la SPI sont bien de nature « in house providing » et échappe par conséquent à la réglementation sur les marchés publics ;

Vu le projet de \_\_\_\_\_ (description de la mission)

Le Conseil,

A l'unanimité/ : à ~ \_\_\_\_\_ .voix contre \_\_\_\_\_<sup>1</sup>

Décide :

Article 1 : de solliciter à la SPI le transfert d'une part de catégorie « A » vers une part de secteur de catégorie « E » ;

Article 2 : d'adhérer au règlement d'intervention adopté par la SPI le 10 mai 2016 et modifié le 15 décembre 2020 ;

Article 3 : De commander à la SPI, dans les meilleurs délais \_\_\_\_\_ (description de la mission)

Article 4 : De désigner M X pour représenter la commune au Comité d'accompagnement, dès que celui-ci sera installé.

Par le Conseil,

(signatures)

---

<sup>1</sup> Choisir la mention adéquate

